

1863-1963 : pour le centenaire de la Croix-Rouge

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **71 (1962)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En effet, ce que Dunant avait voulu faire apparaître avant tout, c'était « l'envers de la guerre », les effroyables souffrances des blessés laissés sans soins sur le champ de bataille. Il sut décrire cette tragédie atroce, vécue des milliers de fois par tous les blessés de la grande bataille, dans des termes qui suscitèrent chez ses lecteurs la haine de la guerre, mais il ne voulut pas en rester là. Le grand intérêt du livre, c'est d'avoir indiqué des moyens pratiques, non pas pour réaliser une impossible abolition de la guerre, mais au moins pour en atténuer les détresses.

Tout d'abord, Dunant suggérait la formation, dans tous les pays et dès le temps de paix, de « sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ». Ces sociétés « devraient renfermer dans leur sein, et pour chaque pays, les hommes les plus honorablement connus et les plus estimés. Ces comités feraient appel à toute personne qui, pressée par des sentiments de vraie philanthropie, consentirait à se consacrer momentanément à cette œuvre de charité, laquelle consisterait à apporter, d'accord avec les intendances militaires, c'est-à-dire avec leur appui et leurs directions au besoin, des secours et des soins sur un champ de bataille au moment même d'un conflit; puis à continuer dans les hôpitaux ces soins aux blessés jusqu'à leur entière convalescence ».

Dans la troisième édition du « Souvenir de Solferino », Dunant élargissait le champ d'activité des sociétés dont il préconisait la création: « Ces sociétés pourraient même rendre de grands services pendant des époques d'épidémies, ou dans les désastres comme les inondations, les incendies. »

La deuxième proposition fondamentale consistait à « formuler quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des sociétés de secours pour les blessés... » Les termes, ici, étaient assez vagues, mais ils allaient donner naissance à des textes fort précis, puisqu'ils furent à l'origine de la Première Convention de Genève et du droit international humanitaire qui, à partir de là, devait prendre un si important développement.

A lui seul, Dunant ne pouvait évidemment faire beaucoup plus que d'alerter l'opinion publique. Pour réaliser les idées qu'il avait généreusement formulées, il eut le bonheur de trouver des hommes doués peut-être de moins de génie, mais sans doute de plus de sens pratique et d'esprit de suite. Ces hommes furent quatre membres de la « Société genevoise d'utilité publique », le général Dufour, Gustave Moynier, le Dr Théodore Maunoir et, naturellement, le Dr Louis Appia qui avait collaboré à la rédaction du *Souvenir de Solferino*. Ce sont eux qui, avec Dunant, constituèrent le comité fondateur de la Croix-Rouge. Et ce Comité s'est perpétué jusqu'à ce jour, puisque le Comité international de la Croix-Rouge n'en est que la continuation.

La publication du *Souvenir de Solferino* fut donc un événement d'une immense portée. Grâce à ce petit livre, sorti de presse il y a un siècle, et traduit depuis lors dans une douzaine de langues, est né un mouvement de solidarité qui demeure l'une des plus utiles compensations aux maux de notre temps.

Roger Du Pasquier

1863-1963

POUR LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Une conférence de presse à Genève

Une conférence de presse consacrée à la commémoration, l'an prochain, du centenaire de la Croix-Rouge, a eu lieu à Genève, le 11 septembre, au siège du Comité international, avenue de la Paix.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, M. Hans Haug, en sa qualité de président de la commission pour l'organisation de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui devait se tenir à Genève à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge, exposa les buts poursuivis par la Conférence prévue. Depuis lors, malheureusement, la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale a dû décider le renvoi à 1965 de cette XX^e Conférence.

Au cours de son exposé, M. Haug donna également des renseignements sur la campagne de recrutement de membres et de collaborateurs que la Croix-Rouge suisse a décidé d'engager au printemps prochain à l'occasion du centenaire de l'œuvre d'Henry Dunant.

M. Frédéric Siordet, vice-président du C. I. C. R. et président de la commission du centenaire de la Croix-Rouge, parla des manifestations qui auront lieu pour le centenaire et dont l'organisation est prévue dans notre pays. Une exposition aura lieu notamment, comme nos lecteurs le savent, à Genève du 15 août au 15 septembre pour présenter l'œuvre et l'histoire de la Croix-Rouge

dans le monde. Elle sera accompagnée d'une importante exposition philatélique internationale consacrée aux timbres de la Croix-Rouge. Il appartient à M. Ed.-J. Logoz, secrétaire général de la commission du centenaire et sur les épaules duquel repose une lourde tâche, ainsi qu'à M. Pierre Bataillard, chargé du plan de l'exposition, de présenter une maquette de celle-ci. Nous aurons l'occasion, dans nos prochaines éditions, de revenir en détail sur cette dernière et sur son riche intérêt.

*

Des compositeurs écriront des œuvres pour le centenaire de la Croix-Rouge

Trois compositeurs de renom mondial, l'Anglais Benjamin Britten, le Russe Dimitri Schostakowitch et le Suisse Frank Martin, ont accepté d'écrire des œuvres originales qui seront jouées en première audition le 1er septembre 1963 au Grand théâtre de Genève par l'Orchestre de la Suisse romande.

*

Un film anglais

La « British Broadcasting Corporation » a récemment tourné à Genève un film consacré à la Croix-Rouge internationale et à son œuvre. Cette bande documentaire d'une durée de projection d'une heure, sera télévisée dans le monde entier à l'occasion de la Commémoration du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963.